



16ème législature

Question N° : 313	De M. Frantz Gumbs (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Saint-Barthélemy et Saint-Martin)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse >Manque d'accompagnement de l'État dans le domaine de la culture	Analyse > Manque d'accompagnement de l'État dans le domaine de la culture.
Question publiée au JO le : 26/07/2022 Réponse publiée au JO le : 11/10/2022 page : 4569		

Texte de la question

M. Frantz Gumbs attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur le manque d'accompagnement de l'État dans le domaine de la culture à Saint-Barthélemy et Saint-Martin. La culture est centrale et se retrouve dans de multitude lieux de rencontre entre acteurs et dans divers secteurs. Pour autant, l'implication de l'État sur les projets relevant du secteur de la culture reste relativement faible. Pour cause, la direction des affaires culturelles en région, service déconcentré de l'État, se situe en Guadeloupe malgré la création de statut des collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin par la loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer. L'éloignement de la DAC ne facilite donc pas la prise en compte des projets émanant de sa circonscription au vu des fortes demandes sur le territoire de la Guadeloupe. La direction de l'action culturelle de la collectivité de Saint-Martin a initié de nombreux projets visant à promouvoir le patrimoine historique et culturel du territoire, mais ne bénéficie quasiment pas de l'accompagnement des services de la DAC. De plus, les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont incontestablement des destinations touristiques et leurs patrimoines historiques sont des atouts qui contribuent à l'économie locale. Ces économies ont souffert lourdement du passage en 2017 du cyclone Irma. Il est donc nécessaire d'allouer des moyens, au moins au prorata des populations, afin de favoriser une économie plus pérenne. Il lui demande donc quelles mesures elle envisage de prendre afin de pallier aux manques de moyens humains et financiers afin de promouvoir davantage la culture à Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Texte de la réponse

Une stratégie spécifique pour les territoires ultramarins a été définie au sein du ministère de la culture. Cette feuille de route permet d'engager une politique publique appropriée, afin de résorber les différences d'accès à la culture entre l'hexagone et les territoires ultramarins, y compris sur des îles telles que Saint-Barthélemy et Saint-Martin. La direction des affaires culturelles (DAC) de Guadeloupe accompagne les collectivités d'outre-mer (COM) de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin en matière d'éducation artistique et culturelle, de spectacle vivant, d'archéologie et de patrimoine, garantissant ainsi la continuité territoriale de l'État. La DAC assure une présence régulière sur ces territoires et participe, en concertation avec les services du préfet délégué, à toutes les sollicitations. Plusieurs actions ont été mises en place par la DAC de Guadeloupe afin d'atteindre ces objectifs, concernant : l'archéologie, notamment avec le déménagement et l'organisation d'un nouveau dépôt sur Saint-Martin ; le patrimoine, avec le financement des travaux relevant des monuments historiques pour le Fort Gustave à hauteur

de 313 000 € à Saint-Barthélemy, de 500 000 € pour le Fort Louis à Saint-Martin (travaux terminés), et de 50 000 € pour la rénovation de Notre Dame de l'Assomption à Saint Barthélemy ; le spectacle vivant, cinéma, arts visuels et action culturelle, par l'intermédiaire des fonds de soutien accordés à Saint-Martin : au festival SXM pour 15 000 €, au théâtre des apatrides pour 30 000 €, au festival d'arts visuels Face of, piloté par la collectivité de Saint-Martin, et pour 8 000 € au festival de cinéma de Saint-Barthélemy ; les financements dans les dispositifs politique de la ville : la DAC inscrit aussi des crédits dans ce cadre et travaille à l'implantation d'une Micro-folie (un kit est à ce jour en cours d'acheminement), en lien avec les COM de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ; les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC), en lien avec le rectorat : la DAC soutient des ateliers d'EAC et des classes à horaires aménagés dans les îles du Nord ; les médiathèques : un projet d'investissement et de remise à niveau est en cours pour les équipements des COM de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, via la dotation générale de décentralisation (DGD). La DAC est dans l'attente d'instruire les dossiers que doivent lui transmettre les collectivités. Par ailleurs, la DAC a récemment relancé la question du déploiement du Pass culture sur ces territoires, afin que les 4 000 élèves scolarisés dans le second degré des Îles du Nord puissent bénéficier de ce dispositif, soit de manière individuelle, soit de manière collective, en particulier à Saint-Martin, qui compte 1 926 élèves dans les collèges et 1 677 élèves dans les lycées. Pour conclure, comme en témoignent toutes ces démarches, le ministère de la culture a pleinement conscience des difficultés particulières d'accès à la culture dans les îles du Nord et se mobilise pour y remédier.